

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du  
4 juin 2018

---

**Présents:** Mme TARGNION, Bourgmestre;

Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;

Mmes et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;

M. NYSSSEN, Président du Conseil;

Mmes et MM. LEGROS, ELSSEN, BREUWER, BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, POLIS-PIRONNET, DEGEY, CARTON, GILSON, MESTREZ, ~~CELIK~~, OZER, DUMOULIN, VOISIN, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, SCHROUBEN, LEONARD, EL HAJAJI-DARRAJI, DETHIER, GREIMERS, LUKOKI, LOPEZ RODRIGUEZ-PIROTTE, PAULY-CLOSE, ~~LEPAS~~, Conseillers et Conseillères;

~~M. DEMOLIN, Directeur général.~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

---

SEANCE PUBLIQUE

N° 24.- GESTION IMMOBILIERE - Parc Peltzer - Convention relative aux quatre appartements à acquérir - Avenant n° 1 - Approbation.

LE CONSEIL,

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu le Livre premier de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant la tutelle notamment sur les communes de la Région Wallonne;

Vu la circulaire du Ministre FURLAN du 23 février 2016 relative aux opérations immobilières des pouvoirs locaux;

Vu sa délibération du 21 mars 2016 marquant un accord de principe sur le projet de convention du 17 mars 2016 quant à l'acquisition, d'appartements avec caves pour une superficie globale de 291,4 m<sup>2</sup> au sein du projet du Domaine du Parc Peltzer au prix de 1.850,00 € par m<sup>2</sup>, hors frais et hors T.V.A., sous réserve d'une future modification budgétaire approuvée par les Autorités de Tutelle;

Attendu que le Collège communal, en sa séance du 9 février 2018, a décidé d'acquérir un emplacement de parking pour un montant de 15.000,00 €, hors T.V.A. et hors frais;

Vu la réunion du 19 avril 2018 entre les parties visant à définir l'affectation des quatre appartements ("Le Chêne" pour une personne présentant un handicap mental ou sensoriel; "Les Pins" et "Le Châtaignier" pour une personne à revenus médians modestes ou précaires; "Le Marronnier" pour une personne présentant un handicap moteur;

Vu le projet d'avenant n° 1 transmis par la S.A. "Wust" en date du 8 mai 2018;

Attendu que la S.A. "Wust" précise que les superficies des appartements seront adaptées en fonction des plans d'exécution;

Attendu que ces acquisitions interviendront après la réception provisoire de chaque appartement;

Attendu que la dépense relative à l'acquisition de l'appartement de la résidence "Le Chêne" est inscrite au budget extraordinaire sous l'allocation 104/712-51 20100068 laquelle sera financée par emprunt;

Attendu que ces acquisitions auront lieu pour cause d'utilité publique;

Vu les rapports Collège en date des 17 novembre 2017, 9 février, 23 février, 27 avril et 8 mai 2018;

Attendu qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité exigé a été soumise le 15 mai 2018, un avis de légalité a été rendu par M. le Directeur financier le 16 mai 2018 lequel précise qu'il conviendra d'attendre la M.B. n° 1 pour autoriser un engagement supérieur au crédit prévu.

Vu l'avis favorable émis par la Section "Travaux-Environnement-Informatique-FEDER" en sa séance du 1er juin 2018;

Entendu l'intervention de M. BREUWER, Conseiller communal;

Entendu l'intervention de Mme EL HAJJAJI-DARRAJI, Conseillère communale;

Entendu la réponse de M. AYDIN, Echevin;

Entendu l'intervention de M. BREUWER;

Entendu la réponse de M. AYDIN;

Par 26 voix et 8 abstentions,

#### DECIDE

de marquer un accord de principe sur l'avenant n° 1 relatif à la convention approuvée en sa séance du 21 mars 2016 qui vise à préciser les affectations de chaque appartement et à acquérir un emplacement de parking dans la résidence "Le Chêne" sous réserve d'une future modification budgétaire approuvée par les Autorités de Tutelle et ce pour cause d'utilité publique.

La présente délibération sera annexée le cas échéant à l'acte à intervenir.

#### PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale f.f.,

La Bourgmestre,

M. KNUBBEN

M. TARGNION